

Le vendredi 23 septembre 2016, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 15 septembre 2016, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire : Mme Rosa MACEIRA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN (sauf de 22h23 à 22h25), Mme Sylvie JOARY, M. Sori DEMBELE, Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE (sauf de 22h50 à 22h54), Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, Mme Teresa EVERARD, M. Christian BALOSSA, Mme Carmen BOGHOSSIAN (sauf de 22h50 à 22h54), M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Didier VAILLANT, Mme Laetitia KILINC, Mme Michèle RANVIER, M. Jamil RAJA, M. Faouzi BRIKH (sauf de 23h00 à 23h04), Mme Mariam CISSE, Mme Florence JUDY-REGNO, M. Alain BARBERYE, M. Léon EDART, M. William STEPHAN, Mme Véronique CHAINIAU, M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Mamadou KONATE (à compter de 20h40), Mme Sabrina HERRICHE (à compter de 20h40, sauf de 22h19 à 22h30, sauf de 23h02 à 23h04), M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE (à compter de 20h46)

Représentés : M. Patrice BOULAY par Mme Rosa MACEIRA, Mme Jeannette M'BANI par M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Réjane PRESTAIL par M. Maurice BONNARD, M. Michel DUFROS par Mme Nicole JOANNES

Absents excusés : M. Mamadou KONATE (jusqu'à 20h40), Mme Sabrina HERRICHE (jusqu'à 20h40), M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE (jusqu'à 20h46)

Absents : Mme Muriel DALOUBEIX

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.
Mme Rosa MACEIRA est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1/ Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2016

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2016. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

2/ Compte rendu

Délégation de compétences

M. Mamadou KONATE et Mme Sabrina HERRICHE arrivent en séance à compter de 20h40.

Pour la période comprise entre le 14/06/2016 et le 09/09/2016, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Contrat/convention/marché/avenant : 44 - Concession dans le cimetière : 35 - Régie : 1 - Représentation en justice : 3 - Prémption : 4 - Mise à disposition de locaux : 6 (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

3/ Conseil Municipal

Désignation d'un nouveau membre au sein de la Commission ' Petite enfance - Education - Jeunesse '

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- PROCÈDE à la désignation d'un membre au sein de la commission "Petite enfance - Education - Jeunesse".

Est candidate : Mme Véronique CHAINIAU

Est désignée par 33 votes pour : Mme Véronique CHAINIAU. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE arrive en séance à 20h46.

4/ Urbanisme

Révision du Plan Local d'Urbanisme - Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.151-1 et suivants et L.153-12,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué,

VU le Schéma Directeur de la Région Île de France (SDRIF) approuvé le 27 décembre 2013,

VU le Contrat de Développement Territorial (CDT) Val de France/Gonesse/Bonneuil-en-France signé le 27 février 2014 et son avenant du 12 mars 2015,

VU le Plan Local d'Urbanisme, approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2006 et modifié par délibérations du Conseil municipal en date des 23 septembre 2011, 20 septembre 2013 et 7 février 2014,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2015, prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme,

VU les orientations et le document support au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ci-annexé,

VU la présentation en Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 5 septembre 2016,

CONSIDÉRANT la communication aux membres du Conseil Municipal, en amont de la séance, du document support au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

- PREND ACTE de la tenue d'un débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme engagée. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

5/ Finances

Décision Modificative n°2 - Budget principal de la ville - Exercice 2016

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget principal de la Ville – 2016, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2016,

VU la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville – 2016, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016,

- APPROUVE la décision modificative n°2 au budget principal de la ville - 2016, annexée à la présente délibération.

- ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 29.282.298,93 € au lieu de 28.910.003,24 € (restes à réaliser compris).

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Dépenses	Recettes
Chapitre 900	175 000,00 €	- €
Chapitre 902	-70 000,00 €	- €
Chapitre 903	-50 000,00 €	- €
Chapitre 904	-713 623,00 €	- €
Chapitre 905	-50 000,00 €	- €
Chapitre 906	-14 500,00 €	- €
Chapitre 908	809 500,00 €	103 177,00 €
Chapitre 910	285 918,69 €	285 918,69 €
Chapitre 914	- €	-16 800,00 €
Total général	372 295,69 €	372 295,69 €

- ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 41.811.576,42 € au lieu de 41.759.644,93 €.

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Dépenses	Recettes
Chapitre 920	- 119 513,31 €	84 822,38 €
Chapitre 922	93 000,00 €	- €
Chapitre 923	1 900,00 €	- €
Chapitre 924	64 609,60 €	- €
Chapitre 926	3 880,00 €	6 000,00 €
Chapitre 928	18 969,20 €	88 967,63 €
Chapitre 929	5 886,00 €	- €
Chapitre 932	- €	-135 477,52 €
Chapitre 933	- €	7 619,00 €
Chapitre 934	-16 800,00 €	- €
Total général	51 931,49 €	51 931,49 €

Soit, une balance générale de : 71 093 875,35 € au lieu de 70 669 648,17 € (Rapporteur : Mme Djida

TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

6/ Finances

Subventions aux associations et établissements publics - Exercice 2016 - 3ème phase

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- DECIDE d'attribuer pour les associations suivantes une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2016 (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2016 de l'association) :

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total
9230-6574 Associations Culturelles	0 €	6.400 €	6.400 €
Conservatoire de Musique	0 €	4 500 €	4 500 €
Les Poulains	0 €	1 900 €	1 900 €
92411-6574 Associations Sportives	0 €	13 000 €	13 000 €
JSVB	0 €	13 000 €	13 000 €

- DIT que la notification de la subvention à l'association précisera son affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention,

- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention de financement subséquent avec l'association Jeunesse Sportive de Villiers le Bel, annexé à la présente délibération,

- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention de financement subséquent avec l'association du Conservatoire de Musique de Villiers le Bel, annexé à la présente délibération. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

7/ Communauté d'agglomération

Autorisation de signature - Avenant de transfert à la convention de services relative au gardiennage des locaux des bibliothèques à Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté interpréfectoral n°15-579-SRCT en date du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération « Roissy Porte de France » et « Val de France », et extension de périmètre à dix-sept communes de la Communauté de communes Plaines et Monts de France au 1^{er} janvier 2016,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer un avenant de transfert à la convention relative au gardiennage des locaux des bibliothèques situées à Villiers-le-Bel avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

8/ Communauté d'agglomération

Autorisation de signature - Avenant de transfert à la convention de services relative au nettoyage des locaux des bibliothèques à Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interpréfectoral n°15-579-SRCT en date du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération « Roissy Porte de France » et « Val de France », et extension de périmètre à dix-sept communes de la Communauté de communes Plaines et Monts de France au 1^{er} janvier 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer un avenant de transfert à la convention de service relative au nettoyage des locaux des bibliothèques situées à Villiers-le-Bel, avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

9/ Habitat - Logement

Demande de subventions auprès de l'Anah, du Conseil Départemental du Val d'Oise et de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la mission de suivi et d'animation du Plan de Sauvegarde de la copropriété Pré de l'Enclos II

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement - Développement Durable du 5 septembre 2016,

- ADOPTE le plan de financement prévisionnel relatif à la mission de suivi-animation du Plan de Sauvegarde de la copropriété Pré de l'Enclos II,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Anah, du Conseil Départemental du Val d'Oise et de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer cette mission et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

10/ Politique de la ville

Demande de subventions auprès de l'Etat-CGET et de la CAF dans le cadre du dispositif CLAS 2016/2017

Intitulé de l'action	Structure porteuse	Nombre de groupes	Coût global de l'action	Montant accordé CGET	Montant accordé CAF
CLAS Elémentaire MQ Boris VIAN	VLB - Réussite Educative	3	26 229 €	6 500€	6 394 €

CLAS Collège & Lycée MQ Boris VIAN	VLB - MQ Boris Vian	1	18 800 €	4 500€	2 442 €
CLAS Elémentaire MQ Camille Claudel	VLB - Réussite Educative	3	31 900 €	6 500€	7 326 €
CLAS COLLEGE VLB DE CAMILLE CLAUDEL 2015 2016	VLB - MQ Camille Claudel	2	28 054 €	4 500€	4 884 €
CLAS Elémentaire MQ. Allende 2015-2016 (950134)	VLB - Réussite Educative	3	33 900 €	6 500€	7 326 €
CLAS collège MQ. Allende	VLB - MQ Salvador Allende	2	27 818 €	4 500€	4 884 €
CLAS: accompagnement scolaire des collégiens	VLB - Mission Jeunesse	2	10 055 €	3 500€	3 268 €
<u>TOTAL</u>		16		36 500 €	36 524 €

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 8 septembre 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016,

- APPROUVE les actions communales exposées ci-dessus et envisagées en 2016/2017 dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales d'un montant de 36 524 € et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention de l'Etat-CGET d'un montant de 36 500 € et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ Politique de la ville

Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre des actions œuvrant en faveur de l'intégration et de l'accès à la nationalité française pour le projet : Ateliers Sociolinguistiques

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU l'avis favorable de la Commission Culture-Sport-Politique de la Ville du 8 septembre 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016.

- APPROUVE la demande de financement auprès de l'Etat, du projet communal : Ateliers Sociolinguistiques, dans le cadre des actions œuvrant en faveur de l'intégration et de l'accès à la nationalité française, d'un montant total de 25 000 euros, conformément à la fiche action jointe à la présente délibération,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention afférente auprès de l'Etat et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

12/ Politique de la ville

Demande de subventions auprès de l'Etat/CGET dans le cadre de la programmation du pilier ' Citoyenneté et Valeurs de la République ' - 2016

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU l'avis favorable de la Commission Culture-Sport-Politique de la Ville du 8 septembre 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016.

- APPROUVE les subventions accordées, pour la mise en œuvre des actions communales dans le cadre du Pilier « Citoyenneté et Valeurs de la République » du contrat de ville, conformément au tableau ci-dessous,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions afférentes auprès de l'Etat et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de ces subventions.

Nom du porteur	Intitulé de l'action	Coût total de l'action	Montant accordé Etat	Descriptif synthétique
MQ ALLENDE	Rallye citoyens : des paroles aux actes	29 000,00 €	7 000,00 €	Parcours d'actions sur le thème de la citoyenneté et de la république. Il allie visites d'institutions, de musées liés à l'histoire de la construction française, participation à des conférences liées aux valeurs républicaines et des temps de sensibilisation à travers le jeu.
POLITIQUE DE LA VILLE/VIE DES QUARTIERS	Je suis français, ne vous en déplaît ! II	12 800,00 €	4 000,00 €	Travail de lutte contre les discriminations, à partir des représentations et idées-reçues, en impliquant l'ensemble des secteurs sur ce travail de représentation, en vue de construire des logiques positives.

POLITIQUE DE LA VILLE/VIE DES QUARTIERS	Cycle de conférences type université populaire de Villiers le bel	8 500,00 €	4 000,00 €	Pérennisation de moments de débats avec des chercheurs suite aux événements de janvier et de novembre sur les questions de laïcité/d'éducation. Tenue d'un cycle de conférences avec des intervenants où seront également invitées des personnalités (écrivains, sociologues, chercheurs) pour donner des éclairages et apporter la contradiction.
Total			15 000,00 €	

(Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

13/ Politique de la ville

Attribution de subventions 2016 à des projets locaux, portés par des associations implantées dans le département du Val d'Oise (95)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU l'avis favorable de la Commission Culture-Sport-Politique de la Ville du 8 septembre 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016.

- AUTORISE M. le Maire à verser aux associations concernées, les subventions, d'un montant total de 17 100 euros, pour les actions départementales réalisées dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, conformément au tableau ci-dessous.

PORTEUR	INTITULÉ PROJET	N/R	MONTANT DEMANDE ETAT	MONTANT ACCORDE VILLE
APCE 95	Accueil et médiation aux conflits conjugaux et familiaux	R	10 000,00€	3 800,00 €
DCDF	Accueil et suivi des femmes dans une démarche d'autonomie	R	50 000,00€	3 000,00 €
CSA 95	Soutien du mouvement associatif local	R	15 000,00 €	1 500,00 €
IMAJ	Espace de dynamique d'insertion	R	40 000,00 €	8 000,00 €

Culture du Cœur	Développement et renforcement d'un dispositif de solidarité culturelle pour l'éducation aux pratiques culturelles et sportives dans une démarche d'inclusion sociale.	R	10 000,00 €	800,00 €
TOTAL			125 000,00 €	17 100,00 €

(Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ Vie des quartiers

Attribution de subventions - Fonds de participation des habitants

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du comité de sélection du Fonds de Participation des Habitants réuni le 6 juillet 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016,

- OCTROIE une aide d'un montant total de 1 000 euros pour les projets suivants :

- une aide de 500 euros au projet « Barbecue participatif » dont le porteur est Monsieur Yvon ATONGA ;

- une aide de 500 euros au projet « L'été des voisins et des voisines », dont le porteur est l'Union des locataires. (Rapporteur : M. Barthélémy AGONHOUMEY)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

15/ Culture

Autorisation de signature - Convention de partenariat entre l'association Cultures du Cœur et la ville de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Val d'Oise (Saison 2016/2017),

VU l'avis favorable de la Commission Culture – Sport – Politique de la Ville du 8 septembre 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Val d'Oise. (Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Mme Sabrina HERRICHE sort de la séance à 22h19.

16/ Culture

Autorisation de signature - Convention d'objectifs avec l'association l'Art Tôt

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention d'objectifs avec l'association l'Art Tôt annexé à la présente délibération,
VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la Ville du 8 septembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer une convention d'objectifs 2016/2017 avec l'association l'Art Tôt de Villiers-le-Bel. (Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Ne prend pas part au vote : 1 (M. Michel DUFROS n'ayant pas pris part au vote)

17/ Culture

Autorisation de signature - Convention d'objectifs Ateliers d'éveil musical 2016/2017 avec l'association du Conservatoire de musique

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention d'objectifs 2016/2017 avec l'association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la Ville du 8 septembre 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2016/2017 avec l'association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel.

- AUTORISE M. le Maire à verser à l'Association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel pour l'année 2016, une subvention de 4 790,68 € TTC correspondant à l'activité menée du 13 septembre au 31 décembre 2016 et pour l'année 2017, une subvention de 8 582,32 € TTC correspondant à l'activité menée du 1er janvier au 30 juin 2017. (Le montant de la subvention 2017 pourra être revu en fonction du bilan qualitatif et quantitatif fourni par l'Association).

- AUTORISE M. le Maire à prendre en charge les frais de communication relatifs à cette activité dont le montant n'excédera pas 500 € TTC. (Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Maurice MAQUIN sort de la séance à 22h23.

18/ Culture

Autorisation de signature - Avenant au Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) de l'Est du Val d'Oise

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet d'avenant au Contrat Local d'Education Artistique de l'Est du Val d'Oise 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la Ville du 8 septembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer un avenant au Contrat Local d'Education Artistique avec le Ministère de la Culture et de la Communication-DRAC Ile-de-France, l'Education Nationale, le Conseil Départemental du Val d'Oise et les huit villes du Val d'Oise ainsi que tous les documents en résultant. (Rapporteur :M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Maurice MAQUIN revient en séance à 22h25.

19/ Sport

Mise à disposition des équipements sportifs aux associations

Mme Sabrina HERRICHE revient en séance à 22h30.

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le règlement des modalités de mise à disposition des équipements sportifs aux associations,
VU la convention type de mise à disposition d'équipement(s) sportif(s),
VU la présentation en Commission Culture – Sport – Politique de la Ville du 8 septembre 2016,

- APPROUVE le règlement des modalités de mise à disposition des équipements sportifs aux associations ainsi que la convention type de mise à disposition d'équipement(s) sportif(s),

- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui à adapter et à signer toutes conventions à intervenir entre la commune et les associations concernées. (Rapporteur : M. Daniel AUGUSTE)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

20/ Plan Communal de Sauvegarde

Autorisation de signature - Convention relative à la cession à l'amiable à la commune d'une sirène du réseau national d'alerte de l'Etat

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la convention relative à la cession à l'amiable à la commune de Villiers-le-Bel de une ou plusieurs sirènes du réseau national d'alerte de l'Etat,

- APPROUVE les termes de la convention relative à la cession à l'amiable à la commune de Villiers-le-Bel d'une sirène du réseau national d'alerte de l'Etat,

- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à signer ladite convention. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

21/ Personnel

Modification du Tableau des Emplois

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le tableau des emplois,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016,

- APPROUVE la création des postes suivants :

- 2 postes d'ingénieur hors classe à temps complet relevant de la catégorie A,

- 4 postes d'agent de maîtrise à temps complet relevant de la catégorie C,

- 4 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet relevant de la catégorie C,

- 9 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet relevant de la catégorie C,

- 1 poste de conseiller socio-éducatif à temps complet relevant de la catégorie A,
- 1 poste de chef de service de police municipale à temps complet, relevant de la catégorie B,
- 1 poste d'attaché à temps complet, relevant de la catégorie A,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet, relevant de la catégorie C,

- APPROUVE la création du poste d'attaché à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A de « Responsable Adjoint au pôle Urbanisme/Foncier ».

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée,

- DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

- Le candidat devra être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur en droit de l'urbanisme et de la construction ou en urbanisme, avec une expérience d'au moins un an sur un poste similaire,

- DIT que la rémunération sera basée sur la grille des attachés territoriaux.

- APPROUVE la création du poste d'attaché à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A de « Responsable du Service Etat Civil/Affaires Générales »

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée,

- DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

- Le candidat devra être titulaire d'une formation juridique supérieure et d'une expérience sur un poste **similaire**,

- DIT que la rémunération sera basée sur la grille des attachés territoriaux.

- APPROUVE la création d'un poste d'ingénieur à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A de « Responsable de la Mission de Renouvellement Urbain ».

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée,

- DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

- Le candidat devra être titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou de 3ème cycle universitaire en aménagement ou urbanisme,

- DIT que la rémunération sera basée sur la grille des ingénieurs territoriaux.

- APPROUVE la création d'un poste d'attaché à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A de « Responsable du suivi Juridique, Administratif et Financier » au sein de la Direction du Renouvellement Urbain et de l'Habitat.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-3 2° de

la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée,

- DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

- Le candidat devra être titulaire d'une formation universitaire (bac + 3 minimum) avec éventuellement une expérience en matière de réglementation des marchés publics et de finances publiques,

- DIT que la rémunération sera basée sur la grille des attachés territoriaux.

- APPROUVE la création d'un poste d'attaché à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A de « Responsable de la Maison de Quartier Boris Vian ».

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée,

- DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

- Le candidat devra être titulaire d'un diplôme homologué de niveau I ou II,

- DIT que la rémunération sera basée sur la grille des attachés territoriaux.

- DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet. (Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

22/ Marchés publics

Autorisation de signature - Avenant n°3 au marché d'assurances Responsabilité Civile

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2012 « Autorisation de signature - Marché de services d'assurances de la Ville »,

VU la proposition d'avenant n°3 au marché d'assurances Responsabilité Civile n°2012/104 passé avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°3 au marché d'assurances Responsabilité Civile, et à signer les documents afférents avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9. (Rapporteur : Mme Michèle RANVIER)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

23/ Marchés publics

Autorisation de signature - Marché de services de télécommunications, lot n°3 - Réseau d'Interconnexion de réseaux locaux Ethernet

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 78 relatif aux accords-cadres,

CONSIDERANT les décisions de la Commission d'appel d'offres réunie les 7 et 13 septembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer le marché de services de télécommunications lot n°3 - "Réseau d'Interconnexion de réseaux locaux Ethernet : mise en œuvre et abonnements" avec la société ORANGE SA, Agence Entreprises Défense Ouest Francilien, 2/10 rue Léo Lagrange - 95610 ERAGNY SUR OISE. (Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Mme Carmen BOGHOSSIAN et M. Daniel AUGUSTE sortent de la séance à 22h50.

24/ Marchés publics

Autorisation de signature - Marché d'acquisition de véhicules neufs pour le parc automobile de la ville

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 78 relatif aux accords-cadres,

CONSIDERANT les décisions de la Commission d'appel d'offres réunie les 7 et 13 septembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés d'acquisition de véhicules neufs pour le parc automobile de la ville avec les sociétés suivantes :

Lot	Désignation	titulaire	Prix unitaire TTC
3	Véhicule léger – Segment SUV	Groupement d'entreprises Garage de l'Aéroport 16 rue Berthelot 95503 GONESSE (Mandataire)	1) DUSTER DCI 90 4x2 14 388,60 € 2) DUSTER AMBIANCE DCI 90 4x2 14 800,00 € 3) DUSTER LAUREATE DCI 90 4x2 15 900,00 €
5	Véhicule utilitaire léger – Minibus	Et DIAC Location Groupement d'entreprises DIAC Location 14 avenue du Pavé Neuf 14 avenue du Pavé Neuf 93168 Noisy le Grand 93168 Noisy le Grand	1) TRAFIC COMBI LIFE L1 DCI 95 20 838,00 € 2) TRAFIC COMBI ZEN L1 DCI 95 22 321,50 € 3) TRAFIC COMBI INTENS L1 DCI 125 25 806,00 €
6	Véhicule utilitaire léger de petit gabarit	URBACAR 125 bd Robert Schuman 93190 Livry Gargan	Descriptif A (énergie essence) 1) PIAGGIO PORTER CHASSIS CABINE MULTITECH 13 564,80 € 2) PIAGGIO PORTER CHASSIS CABINE MULTITECH EXTRA 14 256,00 € 3) PIAGGIO PORTER CHASSIS CABINE MULTITECH EXTRA + CLIM 15 638,20 € Descriptif B (énergie essence/GNV) 4) PIAGGIO PORTER CHASSIS CABINE MULTITECH 16 114,18 € 5) PIAGGIO PORTER CHASSIS CABINE MULTITECH EXTRA

Lot	Désignation	titulaire	Prix unitaire TTC
			16 805,38 € 6)PIAGGIO PORTER CHASSIS CABINE MULTITECH EXTRA + CLIM 17 187,78 €
8	Véhicule utilitaire moyen	Groupement Garage de l'Aéroport/ DIAC Location	1)TRAFIC FOURGON GENERIQUE L1H1 1000 DCI 95 E6 18 360,00 € 2)TRAFIC FOURGON CONFORT L1H1 1000 DCI 95 E6 19 298,40 € 3)TRAFIC FOURGON GD CONFORT L1H1 1000 DCI 95 E6 20 196,00 €
9	Véhicule grand utilitaire		1)MASTER FOURGON GENERIQUE TRAC F2800L1H1 DCI 110 E6 18 355,20 € 2)MASTER FOURGON CONFORT TRAC F2800L1H1 DCI 110 E6 20 044,80 € 3)MASTER FOURGON GD CONFORT TRAC F2800L1H1 DCI 110 E6 20 659,20 €
10	Véhicule électrique léger – Segment B1 - Petites citadines		INFRUCTUEUX
11	Véhicule électrique léger - Segment B2 - Citadines polyvalentes	Groupement Garage de l'Aéroport/ DIAC Location	1)ZOE LIFE 20 566,00 € 2)ZOE ZEN 21 749,00 € 3)ZOE INTENS 22 386,00 €
12	Véhicule électrique léger – Segment Fourgonnette VP dit ludospace		1)KANGOO MAXI ZE 5 PLACES CONFORT 23 458,56 € 2)KANGOO MAXI ZE 5 PLACES GRAND CONFORT 24 554,16 €
13	Véhicule électrique utilitaire léger		1)KANGOO ZE GENERIQUE 20 860,44 € 2)KANGOO ZE CONFORT 21 856,44 € 3)KANGOO ZE GRAND CONFORT 22 952,04 €
14	Véhicule électrique utilitaire de petit gabarit	URBACAR	LIGIER PULSE 4 CHASSIS CABINE 21 125,16 €
15	Engin de travaux publics routier	125 bd Robert Schuman 93190 Livry Gargan	AUSA M250MC CHASSIS CABINE + BRAS AMPIROLL 63 467,10 €

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

25/ *Marches publics*

Autorisation de signature - Marché de suivi-animation du plan de sauvegarde de la copropriété Pré de l'Enclos II

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

CONSIDERANT les décisions de la Commission d'appel d'offres réunie les 7 et 13 septembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer un marché de suivi-animation du plan de sauvegarde de la copropriété Pré de l'Enclos II avec la société SOLIHA PARIS-HAUTS DE SEINE-VAL D'OISE pour un montant de 286 142,00 € HT, soit 343 370,40 € TTC en ce qui concerne la tranche ferme et 18 789,50 € HT, soit 22 547, 40 € TTC en ce qui concerne la tranche optionnelle 1 pour un total de 304 931,50 € HT, soit 365 917,80 € TTC. (Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

Mme Carmen BOGHOSSIAN et M. Daniel AUGUSTE reviennent en séance à 22h54.

26/ *Marches publics*

Autorisation de signature - Marché de fourniture de produits d'entretien - Lot n°1

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 78,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie les 31 mai, 14 et 22 juin 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer le marché de fourniture de produits d'entretien avec la société suivante :

N° lot	Description	Titulaire
1	produits de nettoyage classiques	GROUPE 5S/ADELYA 12 rue de la Pâtur 95870 BEZONS

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

27/ *Rénovation urbaine - Cerisaie*

Autorisation de signature - Convention relative au déplacement d'un poste gaz sis rue Marie Pape Carpentier

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention RE1-1603488 à signer avec GRDF concernant le déplacement d'un poste gaz -

Rue Marie Pape Carpentier,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement - Développement Durable du 5 septembre 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016.

- APPROUVE les termes de la convention à passer avec GRDF pour le déplacement d'un poste gaz sis rue Marie Pape Carpentier,

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention. (Rapporteur :M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

28/ Gestion urbaine de proximité

Autorisation de signature - Convention relative à l'installation et au fonctionnement d'un pigeonnier dans le quartier des Carreaux

Ce point est reporté à un prochain Conseil Municipal. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

M. Faouzi BRIKH sort de la séance à 23h00.

29/ Travaux

Enfouissement des réseaux ENEDIS basse tension, ORANGE et éclairage public dans la Rue Jules Ferry

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention n° 54-16-00079274 relative à l'opération d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange - Rue Jules Ferry,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement - Développement Durable du 5 septembre 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016.

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du gaz et des Télécommunications du Val d'Oise afin de pouvoir financer ces travaux d'enfouissement des réseaux Rue Jules Ferry ainsi qu'à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention n° 54-16-00079274 à intervenir avec ORANGE pour l'opération d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques Rue Jules Ferry. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Mme Sabrina HERRICHE sort de la séance à 23h02.

30/ Assainissement

Demande de subvention AQUEX auprès de l'agence de l'Eau Seine Normandie

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 5 septembre 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016.

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de l'aide à la qualité d'exploitation (AQUEX) et à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur :M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Faouzi BRIKH et Mme Sabrina HERRICHE reviennent en séance à 23h04.

31/ Aménagement du territoire

Etude urbaine portant sur le devenir éventuel du site de l'hôpital ADELAIDE HAUTVAL - Convention financière avec l'AP-HP

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention à intervenir avec l'AP-HP fixant les modalités de sa participation financière à l'étude sur le devenir éventuel du site hospitalier Adélaïde Hautval,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 5 septembre 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016.

- APPROUVE les termes de la convention financière relative à la participation de l'AP-HP à l'étude urbaine portant sur le devenir éventuel du site hospitalier Adélaïde Hautval.

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention. (Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

32/ Aménagement du territoire

Aménagement du Grand Roissy - Autorisation de signature de la Charte Agricole

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 5 septembre 2016,

- APPROUVE le projet de Charte Agricole du Grand Roissy tel que joint en annexe,

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite Charte. (Rapporteur :M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

33/ Foncier

Transfert d'office sans indemnité dans le domaine public communal de la voie privée rue le Paviot - avis après enquête publique

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.141-3 et suivants, R. 141-4 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 318-3 et R. 318-10,

VU l'arrêté du maire n° 191/2016 en date du 3 juin 2016 soumettant à enquête publique le dossier de classement de la voie privée rue le Paviot dans le domaine public et désignant le commissaire-enquêteur,

VU le dossier constitué pour l'enquête publique,

VU le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur du 27 juillet 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement durable du 5 septembre 2016,

CONSIDERANT qu'aucun propriétaire intéressé n'a fait connaître d'opposition à ce transfert,

- APPROUVE le transfert d'office dans le domaine public communal sans indemnité de la voie privée

ci-après désignée : **Rue le Paviot**

dont les références cadastrales sont section AS numéro 170 et AT 659 en partie, conformément au plan ci-annexé aux présentes,

- PRECISE que le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public à la Mairie, Service Urbanisme /Foncier, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an,

- DIT que le présent acte de transfert sera dûment enregistré au fichier au Service de la Publicité Foncière à Ermont,

- DIT que dès que la publication foncière sera effectuée, la voie sera classée dans le domaine public communal,

- DIT que la présente délibération vaut approbation du plan d'alignement annexé aux présentes,

- DIT que tous les frais d'acte notarié concernant les formalités de publicité foncière seront pris en charge par la Commune,

- AUTORISE M. le Maire ou, son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Ville, tous documents et actes à venir. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 3 - Ne prend pas part au vote : 1 (M. Michel LAURENT DUCROQ n'ayant pas pris part au débat et au vote)

34/ Foncier

Recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 141-3,

VU le tableau de recensement de la voirie communale annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux – Logement - Développement Durable du 5 septembre 2016,

CONSIDERANT que chaque année, la répartition des dotations de l'Etat fait intervenir la longueur de voirie classée dans le domaine public communal,

CONSIDERANT que la commune de Villiers-le-Bel disposait, lors de la dernière mise à jour, de 40 184 mètres linéaires de voies ouvertes à la circulation,

CONSIDERANT que des modifications sont intervenues comme suit :

DESCRIPTION	SITUATION AU 1 ^{ER} AOUT 2016 (mètres linéaires)
Voies communales	24 297,50
Voies privées ouvertes à la circulation	5 594,00
Chemins ruraux	11 182,00
TOTAL	41 073,50

CONSIDERANT que la dotation de l'Etat pourra être ainsi calculée sur la totalité des voies ouvertes à la circulation, soit 41 073,50 mètres linéaires,

- DECIDE de fixer, au 1er août 2016, le linéaire de la voirie communale à 41 073,50 mètres. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

35/ Foncier

Autorisation de signature - Convention d'occupation temporaire de la parcelle ZA 53 entre le Syndicat intercommunal de Villiers-le-Bel/Gonesse, la Société thermique de Villiers-le-Bel/Gonesse et la ville de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention d'occupation temporaire à intervenir entre le Syndicat Intercommunal de Villiers-le-Bel/Gonesse, la Société thermique de Villiers-le-Bel/Gonesse et la ville de Villiers-le-Bel,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement - Développement Durable du 5 septembre 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 septembre 2016.

CONSIDERANT la nécessité pour réaliser les travaux du nouveau forage géothermique de mettre à disposition de manière précaire la parcelle ZA 53 et d'en fixer les conditions.

CONSIDERANT le projet de convention d'occupation temporaire,

- DECIDE d'approuver les termes de la convention à intervenir, pour l'occupation temporaire de la parcelle ZA 53, entre le Syndicat Intercommunal de Villiers-le-Bel/Gonesse, la Société thermique de Villiers-le-Bel/Gonesse et la ville de Villiers-le-Bel.

- DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h32.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

